

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29/03/2022
COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

1 . Désignation du secrétaire de séance

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Désigne Monsieur Maxime OUANOUNOU comme secrétaire de séance.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

3 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique: Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le cas échéant par l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2121-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 04 juillet 2020.

Madame Séverine DOS SANTOS et Monsieur Areski OUDJEBOUR arrivent en séance.

4 . Subvention exceptionnelle en soutien au peuple ukrainien

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco), fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, afin de soutenir le peuple ukrainien.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON.

5 . Débat d'orientations budgétaires 2022

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

6 . Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les établissements d'accueil du jeune enfant

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve les projets de Conventions d'Objectifs et de Financement n°4950-9133, n°4950-9136, n°4950-9139 n°4950-9145 et n°4950-14739 relatives à la « prestation de service unique » entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et les 5 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Joinville-le-Pont (multi-accueil Estienne d'Orves, mini-crèche des Studios, mini-crèche des Canadiens, crèche familiale et multi-accueil Trampoline) pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à les signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

7 . Approbation du règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

8 . Approbation de la convention d'objectifs et de financement n°2022-140751 avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour la prestation de service LAEP

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention d'objectifs et de financement n°2022-140751 entre la Ville de Joinville-le-Pont et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou le cas échéant l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à la signer et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

9 . Déclassement du domaine public de la parcelle S 137p

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Constate la désaffectation du domaine public de la zone G (S137p) délimitée au plan de division-déclassement domaine public communal du 18 février 2022 établi par JC Dorange, géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de la zone G (S137p) délimitée au plan de division-déclassement domaine public communal du 18 février 2022 établi par JC Dorange, géomètre-expert, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l' élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (8)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

10 . Cession de la parcelle S137(p) à Cogedim Paris Metropole - Avenant à la promesse de vente

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve l'avenant à la promesse de vente joint à la présente délibération pour la cession de la parcelle S137(p) d'une surface d'environ 37m² à Cogedim Paris Métropole au prix de 1 480 euros HT augmenté des frais de 1597 euros.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ou l' élu remplaçant en vertu de l'article L. 2122-17 du même code à signer cet avenant et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

"Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (8)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

11 . Convention de partenariat pour l'organisation d'un concert de l'EMA dans l'église Sainte Anne de Polangis

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le projet de convention de partenariat entre la paroisse Sainte-Anne de Polangis et la ville de Joinville-le-Pont pour l'organisation d'un concert au sein de l'église le 10 avril 2022 à 17h.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

12 . Actualisation du tarif de l'électricité pour les usagers du port de plaisance

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Fixe le tarif de l'électricité fournie aux usagers du port de plaisance à 0,17 euro TTC le Kwh. Ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} mai 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

13 . Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation des marchés de prestations d'assurances

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve la constitution d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de prestations d'assurances à conclure entre la Commune et le CCAS de Joinville-le-Pont ainsi que le projet de convention de constitution de ce groupement.

Article 2 : Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention, le contrat, la promesse et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

14 . Modification du règlement intérieur du temps de travail

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve les modifications du règlement intérieur du temps de travail, annexé à la présente délibération et, de fait, la durée annuelle de temps de travail des agents de terrain de la police municipale.

Article 2 : Abroge la délibération n°16 du Conseil municipal du 30 septembre 2010.

Article 3 : Retire l'article 4 de la délibération n°10 du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

15 . Création d'un Comité social territorial commun entre la Ville et le CCAS, fixation du nombre de membres représentants du personnel, adoption du paritarisme numérique et du recueil des votes des représentants de la collectivité au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée en son sein.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur

Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide de la création d'un comité social territorial commun pour les agents de la Ville et du CCAS à compter des prochaines élections professionnelles.

Article 2 : Fixe le nombre de représentants du personnel comme suit : 6 titulaires et 6 suppléants.

Article 3 : Précise que les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes comme suit :

Femmes = 61,87 % Hommes = 38,13 %

Article 4 : Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Article 5 : Décide le recueil par le comité social territorial et par sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles ces instances émettront un avis.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

16 . Tableau des effectifs

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur

Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide de valider l'ensemble des créations et suppressions de postes proposées dans le tableau des effectifs en annexe 1 à la présente délibération, d'adopter ce tableau et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (3)

Madame Sylvie MERCIER (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

17 . Approbation des conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve les deux projets de conventions d'occupation précaire d'un terrain pour la gestion et l'exploitation de ruches.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures en application de la présente délibération.

18 . Extension du classement de l'île Fanac - avis de la collectivité

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Rend un avis favorable à l'extension du classement de l'île Fanac, permettant le classement de l'île Fanac dans sa totalité.

Article 2 : Rend un avis favorable à l'extension du classement de l'île Fanac aux terrains communaux : parcelles cadastrées R1, D19, D215 et espace non cadastré sous le pont.

19 . Débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Murielle VILLETTE donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Hélène DANESI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Prend acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans la cadre de l'élaboration du PLUi.

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Monsieur Jean-François CLAIR – Groupe JAJI

Depuis le début de l'année 2022, de nombreux promeneurs nous ont signalé la présence de barrières fermant l'accès à la branche nord du chemin de l'île Fanac.

Le 11 mars 2022, vous avez pris un arrêté d'interdiction d'accès à la pointe nord de l'île Fanac du 14 mars au 30 octobre 2022, ultérieurement à l'installation des barrières. On peut donc s'interroger sur la légalité de cette décision.

Par ailleurs, l'île Fanac est un des joyaux de Joinville-le-Pont qui attire de nombreux touristes et promeneurs autochtones. Il nous paraît difficile de maintenir la pointe de l'île nord fermée.

Nous préconisons plutôt de discuter avec les riverains de l'île Fanac d'une ouverture les week-ends, jours de vacances et l'été, par exemple de 9h00 à 20h00.

Par ailleurs, nous nous posons la question du futur après le 30 octobre 2022.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire adjoint, quel est votre projet pour que les Joinvillais puissent se promener et faire la boucle totale de l'île Fanac ?

Réponse de Monsieur Stephan SILVESTRE

Bonsoir chers collègues,

Comme vous le savez, Monsieur le Maire est responsable de la sécurité et de la salubrité des espaces publics.

En outre, nous partageons tous un attachement fort à ce joyau qu'est l'île Fanac, véritable écrin de tranquillité au cœur de notre ville.

Les travaux d'accessibilité ou bien encore ceux encore plus récents de cheminement et de signalétique ainsi que le travail mené actuellement par mon collègue Maxime Ounanounou avec le collectif Cap sur la Marne par exemple, tendent à démontrer la volonté de l'équipe municipale de valoriser cet espace et de l'ouvrir au plus grand nombre.

Cependant, à la période des beaux jours, la fréquentation de l'île est plus importante. Or, la pointe nord, par l'étroitesse de ses cheminements, et l'absence d'éclairage public, n'offre pas toutes les garanties de sécurité aux promeneurs.

De plus, force a été de constater que, par sa configuration, la pointe nord de l'île, était trop régulièrement la cible de comportements inappropriés. En effet, parce qu'elle est plus difficilement accessible que le reste de l'île, la pointe nord offre, quand elle est ouverte à la circulation, un lieu de destination pour des regroupements d'individus provoquant trop régulièrement des troubles à la tranquillité publique.

Ces regroupements laissent souvent des débris en tous genres que vous me permettrez de ne pas détailler devant notre assemblée.

Enfin, la végétation abondante de cet endroit empêche un nettoyage efficace ce qui soulève un sujet de salubrité mais également de protection de l'environnement.

Par ailleurs, la boucle de l'île en promenade pédestre reste possible par l'allée qui relie les deux parties est et ouest du chemin de l'île Fanac.

C'est pour toutes ses raisons qu'un arrêté de fermeture de la pointe nord a été pris du 14 mars au 30 octobre de cette année. Cet arrêté est un arrêté de bon sens qui ne nuit à personne mais qui protège notre île.

Question n°2 de Monsieur Tony RENUCCI – Groupe JAJI

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2021, le compte rendu de la délégation au Maire mentionnait un "audit du port de plaisance et concession de service public", dans l'hypothèse de confier la gestion du port à un opérateur privé.

Certains riverains craignent de voir la gestion du port détournée de l'intérêt général, avec un risque potentiel de hausse des tarifs au profit d'intérêts financiers et au détriment de la qualité de vie.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire adjoint, où en est ce projet ?

Réponse de Monsieur Maxime OUANOUNOU

Monsieur le Conseiller municipal,

Le mode de gestion d'un service public, en l'occurrence industriel et commercial, ne s'oppose en rien à l'intérêt général. Un service public peut être géré en régie ou confié à un partenaire privé via un marché public ou une délégation de service public. Dans ces deux derniers cas la collectivité reste soit maître d'ouvrage, soit concédant. Elle définit ses besoins, ses moyens de contrôle, les objectifs à atteindre par le titulaire du contrat.

Quant aux tarifs, ce n'est pas le mode de gestion qui le détermine mais l'équilibre budgétaire. Vous le savez, le Port est un service industriel et commercial et son budget ne peut donc être équilibré par une subvention de la collectivité comme les services publics administratifs. Ce sont donc les recettes des usagers qui doivent équilibrer le budget. Je note d'ailleurs que les tarifs du port n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et que cette situation, gestion en régie ou non, ne pourra pas durer éternellement.

L'étude sur le port de plaisance est en cours.

Quel est notre objectif ? Notre objectif est de déterminer si une gestion déléguée permettrait une gestion plus dynamique du port à la fois pour atteindre des objectifs environnementaux comme l'obtention du pavillon bleu, pour la mise en œuvre de projets structurants comme le retour à la baignade ou pour sa valorisation touristique.

Le port est bien géré. Mais c'est un équipement qui mérite d'être optimisé afin de bénéficier au plus grand nombre. L'état de certains bateaux à quai depuis bien longtemps en est le témoin.

C'est là tout l'objet de cette étude actuellement en cours.

Question n°3 de Madame Sylvie MERCIER – Groupe JAJI

En 2020, vous aviez organisé une opération de nettoyage des berges en pleine campagne électorale.

Votre initiative venait de la sollicitation qui vous a été faite par des citoyens joinvillais.

Ils vous avaient en effet soumis cette idée, en vous demandant notamment la mise à disposition d'une benne pour les déchets par les services de la ville.

Notre question est la suivante : Monsieur le Maire, comptez-vous mettre en place une réelle stratégie pérenne et citoyenne de nettoyage des berges ou était-ce une simple opération de communication ?

Réponse de Monsieur le Maire

Madame la Conseillère Municipale, chère Madame Mercier, ça m'embête de vous répondre ça mais quand vous précisez que ça a eu lieu que pour les élections il y a une volonté de créer une petite polémique et je le déplore quand même.

Surtout que soit vous en avez une méconnaissance ou vous n'en avez pas pris connaissance, du fonctionnement des différents acteurs du territoire, ou alors vous avez manqué d'intérêt à ce moment-là pour les actions de la ville.

Je vais vous rappeler quand même et vous expliquer comment cela fonctionne et vous rappeler les actions entreprises en la matière depuis de nombreuses années à Joinville.

Sur la gestion des berges, il ne faut pas se tromper de responsabilité. Les berges sont du domaine fluvial public et appartiennent donc à voies navigables de France. L'établissement public, et donc l'État, n'ayant pas les moyens d'entretenir son domaine, il est demandé aux collectivités de le faire via des conventions de superposition de gestion. En l'occurrence le département et l'EPT sont affectataires de ces conventions sur la très grande majorité de ces espaces.

Ceci étant dit, puisque je suis comme vous très sensible à la question de la propreté de l'espace public, les équipes de la Ville passent régulièrement pour nettoyer les berges en complément des opérations de ramassage citoyen, opérations qui, contrairement à ce que vous avez dit, n'ont pas débuté pendant la campagne électorale, et sont organisées depuis de nombreuses années. Prenons date.

La prise de date avait été effectuée lors de la journée du développement durable de 2016 et pas 2020. Je rends grâce d'ailleurs à Boutaïeb Kaddani qui portait cette action. En effet, à l'occasion de cette journée, est organisé un ramassage citoyen. La première année, cela avait été rendu impossible en 2016 à cause de la crue, je ne sais pas si vous vous en rappelez. Mais depuis 2017, chaque année, au moins une journée voire plusieurs sont organisées par an. D'autres opérations de même nature peuvent venir compléter de manière ponctuelle. Elles sont organisées par le Conseil Municipal des Enfants, l'association Le Grand Huit ou bien l'AMJ, aussi j'ai oublié de citer les habitants du port qui d'eux-mêmes ont régulièrement recours à des nettoyages.

L'action que vous citez venait donc s'inscrire dans cette continuité et je regrette que vous ne l'ayez pas perçue.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces sujets qui semblent bien sûr vous intéresser et je vous comprends, vous avez Chantal Durand qui est Vice-présidente du département en charge de l'eau et de l'assainissement et aussi Virginie Tollard, donc on a quand même à nos côtés deux personnes qui sont en capacité aussi de vous répondre et que vous pouvez rencontrer pour ces ramassages et ces entretiens de gestion.

Il y a quelques mois encore, nous animions une réunion d'information avec l'EPT pour expliquer aux Joinvillais de Polangis quels allaient être les travaux de conformité en ce qui concerne l'assainissement, puisque cela fait partie aussi de la propreté.

Vous vous rappelez que le 21 mai prochain journée mondiale du recyclage, un atelier de sensibilisation sera mis en place par les enfants du CME.

Voilà, nous agissons, peut-être que nous ne communiquons pas assez et on ça, on s'améliorera, mais je pense que vous n'avez pas vu toutes ces actions.

Question n°4 de Monsieur Maxence GEORGEAUD - Groupe JAJI

Depuis de nombreux mois, nous vous alertons sur l'état pitoyable des ascenseurs et de la souffrance associée des locataires de la résidence Barbusse à ce non-usage au quotidien par différents canaux.

Or, la société Logirep a procédé à un appel d'offres courant 2021 pour remplacer la totalité du parc des ascenseurs qui vieillissent et tombent en panne de façon récurrente. Il a été clôturé le 17 septembre 2021 avec une durée de validité des offres de 180 jours. Différents rapports sur le repérage de matériaux dangereux ont été remis à Logirep comme la présence d'amiante et de plomb.

Le délai de fin de validité des offres est atteint, le calendrier de changement du parc des ascenseurs n'est toujours pas publié et les problèmes sont toujours présents.

Notre question est donc la suivante : Madame la conseillère municipale, le moment n'est-il pas venu de mettre Logirep en demeure d'effectuer les travaux et de publier le calendrier des interventions afin de rendre plus acceptable les délais d'attente par les résidents de Barbusse ?

Réponse de Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

Mon cher collègue,

L'une des questions posées par votre groupe lors de la séance du conseil municipal du 16 février dernier, m'avait conduite à vous répondre, déjà, sur le programme de réhabilitation de la résidence Espérance, et en particulier sur le sujet des ascenseurs.

J'en profite au passage d'ailleurs pour vous dire que je déplore, en tant qu'élue, ces façons de procéder qui consistent à essayer de faire le buzz, à essayer de faire des « bons mots » sur les réseaux sur de tel sujet, ce n'est pas digne d'un élu, ce n'est pas approprié. Les sujets dont on parle en l'occurrence ce sont des sujets sérieux, et la question que vous posez démontre la méconnaissance du sujet, tant sur la forme que sur le fond.

Je vous signale également que nombre de résidents que nous connaissons, nous ont remonté la gêne qu'ils ressentent face au discours porté par votre groupe sur ces mêmes sujets.

Lors du dernier conseil municipal, je vous avais rappelé que sous l'impulsion de la municipalité, Logirep avait lancé un programme ambitieux de réhabilitation de l'ensemble de la résidence Espérance pour un budget de 14 millions d'euros.

Ce programme, en plus de la requalification des espaces végétalisés, du renforcement de la sécurité avec le déploiement, la vidéo-protection, d'une refonte du contrôle d'accès, l'amélioration de l'éclairage des parties communes, de la rénovation des logements intérieur-extérieur (électricité, sanitaires, fenêtres, portes, volets roulants), de l'isolation thermique et phonique, comprend également le remplacement intégral du parc des ascenseurs.

En ce qui concerne le calendrier, comme vous le savez certainement, entre l'attribution d'un marché et le début des travaux sur le terrain, il y a un temps incompressible, qui s'appelle la « phase de préparation du chantier », et qui dure nécessairement plusieurs mois.

Aujourd'hui, cette phase elle est derrière nous, et nous sommes maintenant en phase travaux.

Les travaux ont débuté dans les logements depuis plusieurs mois déjà.

Sur le sujet des ascenseurs, les huit ascenseurs au sein de la résidence seront remplacés dans la totalité des installations. (cabines, machinerie, électricité, sécurité, etc...)

Les bâtiments étant configurés de deux manières, il y aura deux façons de procéder.

Les bâtiments ayant des ascenseurs jumeaux se verront bien évidemment travaillé successivement ou en deux temps : le 1er ascenseur sera remplacé, pendant que le 2ème restera en fonctionnement normal avec une veille attentive de l'ascensoriste pour cet équipement et son fonctionnement.

Pour les autres bâtiments ayant un seul ascenseur, durant les travaux de remplacement, il va y avoir un service d'aide et de portage qui sera mis en place pour les résidents. (courses, objets lourds, etc...). Parallèlement, Logirep va mettre en place avec l'ADHAP, un service d'accompagnement à la mobilité personnalisée pour les personnes à mobilité réduite (handicap, vieillesse, assistance maternelle, etc...). Un état des familles a d'ores et déjà été réalisé. Chaque résident pourra bien évidemment saisir le gardien s'ils ont des questions ou des difficultés rencontrées.

Le programme il est acté, le budget est débloqué, les travaux ont débuté et les résidents sont manifestement satisfaits de la concrétisation de ces annonces.

Enfin, comme vous le savez également, dans un chantier d'une telle ampleur, il n'est pas exclu que les entreprises rencontrent des aléas (aléas de chantier), et c'est normal.

C'est pour ça que nous suivons de manière très attentive l'avancée des travaux, et que des réunions de suivi ont lieu de manière très régulière avec Logirep, ce qui nous permettra d'être en mesure d'agir quand il le faut.

* * *
*

Question n°5 de Monsieur Philippe PLATON – Groupe Nouvel Horizon

En début de mandat, la majorité municipale a manifesté son intention de créer un comité de cyclistes chargé de faire des propositions sur l'amélioration des aménagements cyclables, et d'analyser les aménagements proposés sur la commune de Joinville-le-Pont.

La situation géographique de Joinville-le-Pont, sa proximité de la Porte de Charenton et de la Porte Dorée, la proximité, via la Marne, de nombreux bassins d'emploi, font du vélo un moyen de transport attractif pour les trajets quotidiens. Des aménagements existent mais souffrent de nombreuses ruptures de continuité, de défauts de sécurité ou d'infrastructures fortement dégradées.

Par exemple, les "coronapistes" aménagées sur l'avenue Gallieni, le Pont de Joinville et l'avenue des Canadiens créent autant de frustrations chez les automobilistes qui en critiquent, parfois à bon droit, la démesure, que chez les cyclistes qui voient ces aménagements totalement ignorés par les automobilistes, comme on peut le constater chaque jour sur le Pont de Joinville.

Le Carrefour de la Résistance, la Fourchette de Champigny, l'angle de la rue de Paris et de l'avenue Kennedy ou celui de l'avenue des Canadiens et de la route de la Pyramide sont au mieux déconcertants, au pire dangereux pour les cyclistes.

Il reste par ailleurs compliqué, à Joinville comme ailleurs, de réparer soi-même ou de faire réparer son vélo, ou malgré des progrès à certains endroits, de le stationner de façon sécurisée.

Monsieur le Maire est conscient de ces problèmes et a eu l'occasion de nous le dire. Cependant, si la constitution de ce comité de cyclistes et la question de l'utilisation du vélo à Joinville ont été évoqués informellement lors de diverses réunions de la commission Transition Écologique, Urbanisme et Mobilité, à ce jour, aucune décision concrète n'a été portée à la connaissance du conseil municipal et aucun compte n'a été rendu sur l'activité de ce comité.

C'est pourquoi nous aimerions que vous puissiez ce soir nous communiquer :

- d'une part la composition du comité de cyclistes, le rôle et les objectifs qui lui ont été assignés, la fréquence de ses réunions;
- ainsi que d'autre part les principaux points d'amélioration proposés par ce comité, les décisions prises ainsi que la nature et l'échéance des aménagements prévus en réponse à ces propositions.

Réponse de Monsieur Guillaume LEVANNIER

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez raison, la pratique du vélo à Joinville est en pleine progression. Sur le pont de Joinville par exemple la part modale des cyclistes dans la circulation générale est passée en deux ans de 8% à quasiment 15%. Ce sont certains jours plus de 2000 vélos qui y passent. Vous aurez aussi relevé que la FUB a révélé il y a quelques semaines le résultat de son baromètre. Nous avons encore progressé dans la satisfaction des cyclistes mais il y a encore des points d'amélioration. Ces points d'amélioration sont en très grande majorité sur des axes départementaux et ne dépendent donc pas de la commune. C'est le cas du Carrefour de la résistance, du Pont de Joinville, de l'avenue Gallieni, du carrefour rue de Paris, etc. Nous échangeons avec le département régulièrement mais nous devons faire preuve de pragmatisme : non seulement les moyens du département sont limités mais les situations urbaines sont très complexes. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons souhaité maintenir les pistes sanitaires qui, bien qu'imparfaites, ont le mérite d'exister.

Le comité d'usagers du vélo que nous avons souhaité est un groupe de travail informel. Vous avez pu rencontrer certains de ses membres lors du village des associations ou lorsqu'il a réalisé un diagnostic citoyen de la pratique cyclable à Joinville. Le Comité se structure, puisque nous avons encouragé l'association PVSM qui était initialement basée à St Maur à étendre son activité à Joinville, ce qui est chose faite depuis quelques jours. Ce Comité n'a qu'une vocation : développer sereinement, la pratique cycliste à Joinville, hors des partis politiques. J'insiste sur le côté apolitique de la démarche. D'ailleurs nous avons bien volontiers associé un membre qui était un soutien de votre liste aux dernières élections municipales. Pour toutes ces raisons, les membres du comité vélo sont connus pour qui participe à la vie associative cycliste joinvillaise. Ce n'est pas un groupe fermé et de nouveaux membres peuvent nous rejoindre même si nous souhaitons qu'il reste de taille modeste pour permettre une bonne continuité dans le suivi des travaux à venir.

Ce Comité sera associé au travail sur le Schéma Directeur. Nous vous l'avons annoncé en commission, vous l'avez sans doute oublié. En effet, nous lançons dans quelques semaines le Schéma directeur vélo de notre ville. Le marché est en cours d'attribution. Ce schéma doit projeter pour les prochaines années les aménagements prioritaires à réaliser et doit nous aider à convaincre aussi nos partenaires comme le département ou la RATP à davantage inclure la pratique du vélo dans les modes de transport. Comme je vous l'ai rappelé lors de notre dernier conseil, nous vous tiendrons bien entendu informés de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58

Le MAIRE de Joinville-le Pont
Olivier DOSNE

